

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 28 Prairial, an V.

(Vendredi 16 Juin 1797).

Evacuation de la ville de Trieste par les Français. — Représentations faites au général Hoche par le prince Charles, relativement aux énormes contributions imposées aux habitans des deux rives du Rhin. — Détails sur l'insurrection des mutelots anglais. — Achevement de la constitution de la république batave. — Noms des plénipotentiaires nommés par le directoire pour assister au congrès.

AUTRICHE.

De Vienne, le 31 mai.

Un courrier arrivé de Trieste a apporté la nouvelle officielle de l'évacuation de cette ville par les troupes françaises. Le colonel Casimir qui étoit campé aux environs de Trieste, y est entré ensuite avec les troupes sous ses ordres. Les français n'avoient insisté sur la possession momentanée de cette ville, que pour faciliter leurs opérations par mer contre Venise. Les 9 frégates & bâtimens français qui se trouvoient dans le port de Trieste ont aussi mis à la voile pour Venise. Outre l'arsenal, les français se sont encore emparés de la monnoie & de la banque de cette ville. On s'y occupe déjà à équiper des vaisseaux pour la république française.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 31 mai.

Au milieu des plaintes & des cris de douleur que jettent tous les pays situés sur les deux rives du Rhin, au sujet des énormes contributions que le général Hoche y a imposées ou laissé imposer, l'archiduc Charles a cru devoir s'interposer près de ce commandant en chef. Sur les réclamations & les doléances multipliées qui lui ont été adressées, & touché de la peinture qu'on lui a faite des rigueurs de l'oppression financière que ces contrées éprouvent, il a fait au général Hoche de très-sérieuses représentations; & il les lui a fait remettre hier par le général Sporek. Il expose « que ces contributions, ces oppressions & exactions sont aussi énormes, aussi dures, que si l'on étoit au milieu des hostilités les plus acharnées, les plus dévastatrices; il semble que l'on ait pour but d'épuiser totalement & de ruiner à jamais un pays ennemi: il ajoute « que ces violences & ces exactions, dans un état amical d'armistice & de suspension de tous actes d'hostilité, blessent le droit des gens & ne peuvent être regardées que comme attentatoires à la foi publique & incompatibles avec l'honneur d'une nation poliee & loyale, & l'honneur personnel du général qui autorise de son nom ces procédés oppressifs ». On attend avec impatience le résultat de ces représentations.

De Cologne, le 5 juin.

Il vient d'être publié un arrêté du général Hoche, qui

supprime toutes les contributions & réquisitions imposées avant le 1^{er} germinal (21 mars), & fixe à huit millions la somme à payer par les pays conquis; savoir: deux millions sept cents cinquante mille liv. en numéraire, & cinq millions deux cents cinquante mille liv. en denrées.

De Ratisbonne, le 3 juin.

On apprend du Munich que l'électeur de Bavière se trouve sérieusement indisposé.

L'on voit maintenant imprimée, la lettre que le chef suprême de l'Empire adressa, sous la date du 7 septembre 1796, aux électeurs, relativement aux empiétements, & prises de possession inconstitutionnelles de la Prusse dans la Franconie. Après l'exposition des démarches du cabinet de Berlin à cette occasion, & la réfutation des motifs allégués, sa majesté impériale demanda aux électeurs, non-seulement de lui donner avec une franchise patriotique leur avis sur les mesures qu'elle doit prendre, en sa qualité de chef suprême de l'Empire, dans cette affaire importante, mais encore d'interposer leur considération constitutionnelle près de sa majesté prussienne, pour le rétablissement de l'intégrité des possessions impériales dans la Franconie; &c.

SUISSE.

De Bâle, le 8 juin.

Il s'est élevé un conflit de juridiction avec le ministre d'Autriche. Un émigré français du département du Haut-Rhin, nommé Wittersbach, vivoit ici, depuis quelques années, sous la protection de M. de Degelmann, l'envoyé de l'empereur, au service duquel il paroisoit attaché. Depuis long-tems cet homme étoit accusé de manœuvres suspectes. Au dernier passage du Rhin, les Français saisirent à Offenbourg la correspondance du général Klingling, & on trouva entr'autres beaucoup de lettres de ce Wittersbach, par lesquelles on vit qu'il étoit ici l'agent de la correspondance des Condéens avec leurs adhérens en France; qu'il fabriquoit de faux passe-ports, &c. Il y parloit fort mal des deux conseils de Bâle, écrivant qu'ils étoient composés de jacobins & de robespierristes. Toutes ces lettres ayant été communiquées par le général Moreau à notre gouvernement, celui-ci enjoignit à Wittersbach de sortir dans vingt-quatre heures de la ville & du canton.

Il partit sur-le-champ pour Loerrach ; mais on apprend qu'il est revenu , & il ne paroît pas disposé à obéir à l'ordre du sénat.

A N G L E T E R R E .

Extrait d'une lettre écrite de Londres , le 10 juin.

Je vous ai mandé les progrès de l'insurrection des matelots. Voici l'état des choses en ce moment.

La proclamation du roi , qui déclaroit crime de félonie , sans bénéfice de clergie , toute participation à la révolte & toute communication avec les rebelles ; avoit en même tems déclarés en état de rébellion les équipages de vingt bâtimens , tant vaisseaux de ligne que frégates. Cette mesure de rigueur , à laquelle les matelots ne s'attendoient pas sans doute , irrita extrêmement les uns , en effraya d'autres , & fit une forte impression sur tous ; elle fut traitée avec beaucoup de mépris sur quelques vaisseaux ; mais on a su qu'elle y avoit occasionné de grands débats ; une grande partie des insurgés , qui craignoient de pousser les choses à l'extrême , & qui , en demandant seulement un meilleur traitement , vouloient rester fideles à leur patrie , proposoient de se relâcher de leurs demandes pour obtenir un pardon assuré. Les plus mutins , les chefs sur-tout , opinoient pour les partis les plus violens , & traitoient les modérés de lâches & d'esclaves. Ceux-ci , quoique plus nombreux , furent entraînés par une minorité d'hommes ardents , opiniâtres , déterminés à tout risquer , excités d'ailleurs par des ennemis du gouvernement , qui leur répondent du succès de leurs efforts , s'ils ne se laissent pas intimider. C'est ce dont le ministère a eu des preuves par des lettres interceptées & par les témoignages de quelques-uns des complices de l'insurrection.

M. Pitt a montré , dans cette circonstance critique , la fermeté calme & l'imperturbable sang-froid qui font le trait distinctif de son caractère. Il s'est refusé à toutes les concessions qui ne pouvoient se concilier avec le système de subordination absolument indispensable pour maintenir la règle & l'obéissance parmi les gens de mer , comme dans les troupes de terre ; & dans cette conduite également sage & vigoureuse , le ministre a été soutenu par l'opinion de tous les citoyens éclairés sur les vrais intérêts de la patrie. Ils croient , & je pense comme eux , que la sévérité du gouvernement peut bien avoir des suites très-fâcheuses , mais que ce danger est beaucoup moins à craindre que celui de la foiblesse , qui entraîneroit presque inévitablement le relâchement de toute subordination sociale & peut-être la ruine du gouvernement même ; car tout gouvernement qui capitule abdique ; & cela est sur-tout dans un état libre , où le gouvernement étant le représentant de la nation toute entière , ne peut faire éder les loix à une insurrection partielle , sans mettre la majorité nationale sous le joug d'une minorité en rébellion.

Les délégués des équipages n'ont pu dissimuler à un des agens de l'amirauté leur étonnement sur la manière dont leurs premières propositions ont été rejetées. Ils ont tenté une nouvelle négociation ; ils ont engagé le lord Northesk , capitaine du *Mor-mouth* , à se rendre à Londres & à remettre au roi un nouveau mémoire contenant des propositions sur lesquelles ils insistent ; comme étant leur ultimatum. Le lord Northesk a accepté la commission & s'est rendu ici ; le ministre de la marine , lord Spencer , l'a présenté au roi , à qui il a remis le mémoire des in-

surgés ; sa majesté lui a dit qu'il l'examineroit & feroit connoître ses intentions. On ne sait pas quelles sont les nouvelles propositions ; on ne doute cependant pas que les insurgés n'insistent sur les deux points auxquels ils ont constamment paru tenir davantage : l'un est qu'aucun matelot ne puisse subir aucune punition à bord des vaisseaux du roi , qu'après avoir été jugé par un jury de matelots ; l'autre , que les trois-quarts de la valeur des prisonniers seront partagés entre les matelots & bas-officiers. Si l'on accordoit le jugement par jurés aux matelots , il faudroit bien l'accorder aux soldats ; & vous imaginez bien ce que deviendrait une armée où cette jurisprudence s'établirait.

Quoi qu'il en soit , il paroît que l'affaire ayant été discutée au conseil privé , le résultat a été de n'entendre aucune proposition qu'à celle de rentrer dans le devoir moyennant l'assurance d'un pardon général. Le lord Northesk est retourné à la flotte , peu satisfait de l'accueil qu'on lui a fait , & faisant craindre , dit-on , quelque effet funeste de l'inflexibilité du gouvernement.

On étoit cependant moins inquiet ; on savoit que plusieurs des vaisseaux du Nord étoient retenus par les insurgés au milieu des insurgés & ne demandoient qu'à s'échapper. On apprit que deux avoient pris le parti de couper les câbles & de se jeter même à la côte , après avoir essuyé beaucoup d'avaries par les bordées qu'ils ont reçues & qui ont sur-tout fort endommagé leurs agrès. On craint aussi que parmi les équipages les plus mutins , un grand nombre de matelots répugnent à tout acte de trahison , & se refuseroient sans doute à exécuter la menace que leur ont faite leurs chefs de mettre à la voile & d'aller en Irlande ou même à Brest ; ce que quelques-uns n'ont pas craint de faire entendre & tous sentent qu'une résolution aussi désespérée présenteroit de grands dangers & des avantages bien incertains. On se confie enfin dans le caractère général & l'esprit public du matelot anglais. Ces combinaisons paroissent avoir été confirmées par l'événement. On annonce dans ce moment que les mutins se sont enrêlés , s'abandonnant entièrement à la clémence du roi. Cette nouvelle cause une joie générale.

Au reste cet esprit d'insubordination qui , depuis quelques tems , fait de si effrayans progrès , ne peut être attribué qu'aux principes désorganisateur & anti-socials qu'a propagés la révolution française , & que fomentés parmi nous des hommes qui ont peu de principes , mais beaucoup d'ambition & de besoins. Soyez assuré que tout ce désordre , encouragé par le parti de l'opposition , se prolongera long-tems reproché aux chefs de ce parti , & leur fera perdre une grande partie de la considération que leur avoient méritée leurs talens. J'en suis fâché pour Charles Fox , qui est un homme d'honneur , beaucoup plus modeste qu'on ne le croit sur le continent , mais qu'une ambition trop long-tems contrariée , a aiguë à l'excès Quant à M. Pitt , il a plus gagné que perdu dans l'opinion publique , relativement à la révolte des matelots ; mais l'embarras des finances & le besoin universel de la paix ont fort altéré sa popularité. Il est difficile qu'il reste long-tems à la tête des affaires , difficile sur-tout qu'il fasse la paix. Je ne doute pas qu'il n'y ait un changement prochain ; mais le roi ne veut point des chefs de l'opposition ; le vœu public ne les appelle point ; l'embarras de composer un nouveau ministère est une chose qui ne se comprend guère hors de cette isle. Par-tout ailleurs il n'est question que de mettre un homme à la place d'un autre. Ici c'est une combinaison extrêmement compliquée , &c.

La convention de ce jour , la Vrede , de provinciales titution , de du soir du qui sera mi maires sero cepter ou p août , les pour procé d'une nouv installée le du corps le

Il est a nationale a droit de vo commette à exclusions inquiétude : le despotis exemple de toit élevé c vinciale & premiere ? de maniere réduct à un leur généra

Janaïs ty ne profana sacrilege. I affaires de v siasie de v van Beyma mai , disoit conseil , q jours le rej soumise au lytes de la j nous amen de l'ancien moyens , v & il n'y a amis de l' opposé & clue révolu

Nous avo nomination de la paix

L'ex-dire président le & Maret , nipotentiair mission.

Nous n'a ne connoiss porté sur l au directoir Maret , hor

HOLLANDE.

De la Haye, le 2 juin.

La convention batave a approuvé, dans sa séance de ce jour, la nouvelle rédaction, produite par le citoyen Vreede, de la circulaire à envoyer aux administrations provinciales respectives, relativement au projet de constitution, définitivement arrêté & terminé dans la séance du soir du 30 mai, ainsi que celle de la proclamation qui sera mise en tête de ce projet. Les assemblées primaires seront convoquées le 8 août prochain, pour accepter ou rejeter ce projet par oui ou par non. Le 1^{er} août, les assemblées primaires se réuniront également pour procéder le lendemain à la nomination des électeurs d'une nouvelle représentation nationale, qui devra être installée le 1^{er} septembre & siéger jusqu'à la formation du corps législatif constitutionnel.

Il est à craindre, attendu le vague où la convention nationale a laissé les qualités requises pour l'exercice du droit de voter dans les assemblées primaires, qu'il ne s'y commette à cet égard beaucoup d'abus, sur-tout par des exclusions arbitraires. L'état de la Frise légitime cette inquiétude; son administration persévère toujours dans le despotisme de ses mesures révolutionnaires. Voici un exemple de son injustice & de ses emportemens. Il s'étoit élevé quelque dissentiment entre l'administration provinciale & la cour provinciale de justice. Qu'a fait la première? elle a destitué sept membres de ladite cour; de manière que le collège provincial de justice se trouve réduit à un seul individu (A. Staal), assisté du procureur-général.

Jamais tyrannie plus odieuse à-la-fois & plus absurde ne profana le nom de la liberté par une usurpation plus sacrilège. Il faut observer que le directeur suprême des affaires de cette province est toujours le fameux enthousiaste de votre constitution de 93, le représentant C. L. van Beyna, qui, dans la séance de la convention du 29 mai, disoit, en apostrophant les tribunes, qu'il avoit conseillé, qu'il conseilloit encore et qu'il conseilleroit toujours le rejet de cette détestable constitution, prêts à être soumise au jugement du peuple. Aussi Beyna & ses acolytes de la jacobinerie intriguent-ils tant qu'ils peuvent pour nous amener à ce rejet. Les partisans ouverts ou cachés de l'ancien régime, dans d'autres vues & par d'autres moyens, voudroient nous conduire au même résultat; & il n'y a dans le fait que les vrais & francs patriotes, amis de l'ordre & de la justice, qui forment un vœu opposé & aspirent à nous voir sortir du cahos de l'anarchie révolutionnaire.

FRANCE.

De Paris, le 27 prairial.

Nous avons donné hier une note très-imparfaite de la nomination des plénipotentiaires chargés des négociations de la paix au congrès.

L'ex-directeur *Letourneur* est ministre plénipotentiaire, président la légation; *Pléville-Pelet*, officier de marine, & *Maret*, lui sont adjoints avec le titre de ministre plénipotentiaires. *Cotchen* est secrétaire-général de la commission.

Nous n'avons rien à dire de *Pléville-Pelet*, dont nous ne connaissons ni les services ni les talens; & qui étoit porté sur la liste du parti jacobin pour la place vacante au directoire. Nous ne pouvons qu'applaudir au choix de *Maret*, homme d'un mérite reconnu, qui a exercé depuis

la révolution diverses fonctions diplomatiques, & qui ayant été arrêté avec *Semonville*, & retenu prisonnier plus de deux ans par les Autrichiens, méritoit une distinction pour ses talens & un dédommagement pour sa captivité.

Cotchen, qui a rendu beaucoup de services dans la carrière diplomatique, & qui étoit commissaire des relations extérieures avant l'établissement de la constitution, jouit d'une réputation non contestée de sagesse, de lumières & de probité. On croyoit qu'il seroit un des plénipotentiaires, & il étoit digne de cette mission; mais les fonctions de la place de secrétaire-général, qui lui attribue la rédaction de tous les travaux de la commission, lui donneront une influence, utile sans doute au succès de cette grande négociation.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 24 prairial.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les élections du Lot.

Bordas soutient la validité de celles qui ont été faites par la minorité des électeurs.

Créniere, au nom de la commission, répond à quelques faits. *Brival* avoit remarqué que la signature d'un électeur étoit d'une encre plus noire que les autres. Il n'y a que le signataire, dit *Créniere*, qui pourroit donner là-dessus des explications satisfaisantes. Mais au surplus je ne crois pas qu'aucun article de la constitution oblige tous les électeurs à prendre de l'encre dans le même encrier pour signer leurs noms. (On rit).

Avant-hier, *Marbot* avoit reproché avec beaucoup d'amertume au rapporteur de cette affaire au conseil des cinq-cents, de s'être déclaré l'adversaire de ceux dont il proposoit d'annuler les élections, en les appelant la partie adverse.

Comment, dit *Crénières*, peut-on faire un crime d'une expression échappée dans la chaleur du débat? Parce que le rapporteur des cinq cents s'est servi d'une expression qui rappelle les succès brillans qu'il a obtenus au barreau, on attaque sa délicatesse & sa probité. Ah! il peut dévoiler sa vie toute entière; ceux qui l'accusent n'en pourroient peut-être pas faire autant...

Clauzel murmure, & demande que *Créniere* soit rappelé à l'ordre.

Marbot s'élève vivement, & demande aussi que *Crénières* soit rappelé à l'ordre. Il monte précipitamment à la tribune, après avoir jetté en bas sa canne & son chapeau. Je demande la parole, dit-il, en frappant à coups redoublés sur la tribune & en regardant *Crénières* d'un air menaçant.

Le président froidement. — Vous ne l'avez pas.

Delmas demande que *Créniere* soit rappelé à l'ordre.

Le président, à Marbot: Vous n'aurez pas la parole; vous êtes venu pour l'usurper à la tribune. Je ne vous rappelle point à l'ordre; mais je vous prie de vous tenir dans votre banc. Si le conseil me maintient dans le droit de juger ce qui peut troubler la police de l'Assemblée, je lui dirai que je ne crois pas que le rapporteur se soit écarté de la question. Cependant je l'invite à passer d'une manière plus claire au but de son rapport.

Marbot insiste pour avoir la parole.

Le président déclare que, pour éviter toute suite fâcheuse, il ne la lui accorde qu'autant que le conseil l'aura ordonné.

Le conseil maintient la parole à Crénère, qui lui rappelle les faits contenus dans son rapport, & conclut à l'approbation de la résolution.

Marbot demande encore explication des mots dont s'est servi Crénère.

Celui-ci a déclaré, qu'il a voulu faire une réponse générale à plusieurs personnes qui, comme Marbot, avoient reproché à Debonnière de s'être déclaré adversaire du parti des électeurs du Lot, en se servant de ce mot, le parti adverse; mais qu'au surplus, il n'a pas voulu inculper Marbot.

Le conseil continue la discussion à demain sur le fonds.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Présidence du citoyen PICHEGRU.

Séance du 27 prairial.

Bailleul demande la parole pour une motion d'ordre; son discours est une vive censure du rapport fait hier par Gibert Desmolieres; il prétend que ce rapport n'étoit qu'une espee de diatribe contre le gouvernement; le rapporteur a parlé très-amèrement de la compagnie Dijon; & pourtant il a eu connoissance de tous les marchés conclus avec cette compagnie; il a insisté sur la paix; voudroit-il renouveau les intrigues contre lesquelles le directoire a si heureusement lutté? A quoi bon parler d'instruction publique, de morale, de culte dans un rapport sur les finances? Prétend-t-on faire de nos soldats des soldats du pape? Enfin quand le directoire demande des ressources, faut-il pour toutes réponses lui dire des injures.

Bailleul demande que le rapport de Gibert-Desmolieres soit officiellement communiqué au directoire exécutif.

De violents murmures accueillaient cette proposition.

Gibert prend la parole; il paroit agité d'une vive indignation; il repousse tous les reproches du préopinant.

D'abord il n'étoit pas de la commission de surveillance de la trésorerie; il n'a pas eu connoissance des marchés de la compagnie Dijon; il n'en a dit qu'un mot hier, & ce mot est peu de chose en comparaison d'accusations un peu plus graves dont cette compagnie doit se justifier.

Son rapport le forçoit de parler de l'instruction publique. Où est le crime d'avoir témoigné le desir qu'on y fit entrer pour quelque chose la morale! Est-ce sa faute si certaines gens n'aiment pas la morale? Est-ce sa faute si certaines gens n'aiment pas la paix?

Bailleul s'écrie qu'il n'a pas dit un mot de cela.

Gibert reprend, & avoue que la commission a le reproche d'avoir fait mettre 100 millions à la disposition du directoire; mais un des directeurs vint à la commission; il amonça qu'avec ces 100 millions le directoire a heteroit des soies; qu'avec ces soies il se procureroit du numéraire, & qu'avec ce numéraire il feroit la paix. Ce mot décida tout; la commission fit accorder la somme par le conseil; elle en a eu bien des regrets. Gibert confesse qu'il n'est pas non plus à s'en repentir.

A cette occasion, il rend compte, que lorsqu'il s'agit de la paix, un membre du directoire menaga de la rentrée de nos troupes; qu'elles rentrent, répondit Gibert: vous voulez qu'elles soient loin, & moi qu'elles reviennent dans leurs foyers. Vous avez tant demandé d'impôts pour la guerre; demandez-en un pour la paix; je vous réponds qu'il sera payé avec joie.

Bailleul avoit demandé l'envoi du rapport de Gibert-Desmolieres au directoire; ce dernier trouve cette ré-

ponse un peu étrange. Au reste, dans une conférence de la commission des finances avec le directoire, un des membres du directoire avoit aussi osé demander que lui, Gibert-Desmolieres, déposât son opinion sur le bureau. Mais il reconnut bien vite sa faute.

Cependant la commission des finances devint importune, on la fit changer; ce matin ou annonçoit qu'on devoit faire changer aussi la commission actuelle. Pour moi, dit Gibert, je m'honorerai toujours des injures des fripons de tous les étages.

Il dit ensuite que tout est perdu si le directoire peut s'immiscer dans les délibérations du corps législatif. Quand un ministre envoya à l'assemblée constituante ses observations sur le veto, elle ne décacheta pas sa lettre.

Gibert ne prend point de conclusion; mais il assure que la commission des finances fera son devoir, quoiqu'on fasse.

On demande l'impression du discours de Bailleul; elle est rejetée.

Nota. Nous donnerons le reste de la séance demain.

Bourse du 27 prairial.

Amsterdam. 60 $\frac{1}{2}$, 61 $\frac{7}{8}$, 62.	Lausanne. 2, 4 $\frac{3}{4}$, 5.
Idem cour. 58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{7}{8}$, 60.	Londres. 25 l. 5 s., 24 l. 15 s.
Hamb. 187, 186 $\frac{1}{2}$, 184 $\frac{1}{2}$, 184.	Inscript. 33 l., 32 l. 10 s., 5 s., 32 l., 32 l. 5 s., 10 s.
Madrid. 11 l. 15 s., 13 s. 9 d.	Bon $\frac{3}{4}$. 21 l., 21 l. 10 s., 20 l. 10 s., 21 l.
Mad. effect. 13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$ 30 l., 29 l. perte.
Cadix. 11 l. 15 s., 13 s. 9 d.	Or fin. 102 l. 10 s.
Cadix effect. 13 l. 15 s.	Ling. d'arg. 50 l. 10 s.
Gènes. 92 $\frac{1}{4}$, 91 $\frac{1}{2}$, 91.	Piastre. 5 l. 4 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne 101 $\frac{1}{4}$, 100 $\frac{1}{2}$, 100.	Quadruple. 79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon. 1	Ducat d'Hol. 11 l. 6 s.
Marseille. 1	Souverain. 33 l. 15 s.
Bordeaux. 1	Guinée. 25 l. 2 s.
Montpellier. 1, 1 $\frac{1}{4}$	
Bale. 1 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$	

Esprit $\frac{5}{8}$, 400 à 405 l. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 330 l. — Huile d'olive, 1 l. 4 s., 5 s. — Café Martinique, 2 l., 2 l. 1 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 17. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 2 s. — Savon de Marseille, 16 s., 17 s. — Chandelle, oo. — Coton du Levant, 1 l. 14 à 2 l. 4 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l.

De l'Usage à faire de l'Autorité publique dans les circonstances présentes; par Roederer. Extrait, corrigé & augmenté des numéros 27, 28 & 29 du Journal d'Economie publique. Suivi d'un Traité de l'émigration; in-8°. de 90 pages. Prix, 30 sols, & 56 sols franc de port. A l'imprimerie du Journal d'Economie publique; & chez Desenne, libraire, Palais Egalité, n° 1 & 2.

Cette brochure n'est, comme l'annonce le titre, qu'un recueil de morceaux déjà imprimés; mais les corrections, les additions & l'ordre que l'auteur a mis dans ces fragmens, y donnent un intérêt de nouveauté. Ceux qui les ont déjà lus dans le Journal d'Economie Publique, les reliront avec intérêt & avec utilité; ceux qui les liront pour la première fois dans ce recueil, y puiseront le desir de lire le journal d'où ils sont tirés; journal plus estimé qu'il n'est lu, trop bon pour avoir un succès populaire. La plupart des lecteurs cherchent plus à s'amuser qu'à s'éclairer; ils aiment mieux une chanson qu'un raisonnement, & une nouvelle hasardée qu'une discussion approfondie; ils veulent bien sur-tout qu'on attaque le gouvernement dans ses fautes & ses écarts, mais ils ne peuvent souffrir qu'on rende justice à ce qu'il fait de bien. Au reste, le gouvernement lui-même donne l'exemple de cette injustice, en ne regardant comme ses amis que les écrivains qui le flagornent & l'églèrent, & en traitant comme ses ennemis ceux qui le louent sans le flatter & le censurer sans l'insulter.

Nous reviendrons sur les objets que discute Roederer, si la surabondance des objets du moment, qui entraînent avec tant de rapidité les historiens du jour, nous en laisse le loisir.